

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances et de  
la relance

---

**Arrêté du 8 février 2022**  
**portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne**  
**de l'Institut Mines-Télécom**

NOR : ECOG2203404A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le procès-verbal du jury des études de l'École nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, réuni en date du 11 janvier 2022,

**Arrête :**

**Article 1er**

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, est attribué aux élèves désignés ci-après :

**Au titre de la promotion 2021**

M. Abdali (*Aymane*).

Mme Benjelloun (*Aya*).

M. Dassouli (*Mohamed Amine*).

M. Dewavrin (*Thibault, Heremoana, Ghislain*).

M. Ghienne (*Guillaume, Michel, Julien*).

Mme Missouri (*Ouissal*).

M. Nepveu (*Victor, Marie, Patrick*).

M. Valette (*Isidore, Alexandre, Gérard*).

M. Völker (*Tomás*).

## **Article 2**

L'attribution titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

## **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 février 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY